



Novembre 2009 — n° 31

Principales décisions p 2

Modifications des règlements des brevets p 4

Accueil des mineurs au sein d'un club p 5

Informations p 7

Nouveau plan de formation p 8



Principales décisions

ACCUEIL DES MINEURS DANS UN CLUB

Afin de répondre à la demande de la Direction des sports du Ministère, les commissions jeunesse et formation ont élaboré un texte de réglementation en matière d'accueil de jeunes mineurs au sein d'un club. Le comité directeur valide celui-ci. Il est publié en page 5 de ce *Cycl@net*

RAID VERT TRANSALPIN

Le projet de relier à VTT deux villes olympiques, organisatrices des Jeux Olympiques d'hiver, a déjà été adopté par le comité directeur lors d'une réunion précédente.

Depuis, la commission VTT, avec l'aide du directeur technique national a travaillé sur les points suivants du projet : le calendrier, le projet de budget, la présentation du raid, le comité de pilotage, le plan de communication.

Après étude du projet de budget, le comité directeur décide de fixer le montant de l'inscription à 2 800 euros (et non 2 500 comme annoncé dans le catalogue des séjours FFCT). Cette somme ne comprendra pas l'acheminement des participants à Innsbruck.

CONCOURS PHOTO, SUJET 2010

Pour 2010, outre le sujet permanent sur les cyclotouristes en action, le sujet proposé est :
"Les monuments du Centre des Monuments Nationaux".

VALIDATION DES MISES À JOUR DANS LA RÉGLEMENTATION DES BREVETS

Les délégués homologateurs, réunis en septembre, ont proposé d'apporter des précisions ou de simplifier la réglementation des brevets. Le comité directeur donne son accord pour que toutes les modifications soient faites. Ces dernières sont publiées en page 4 de ce *Cycl@net*

MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION DES SÉJOURS

Le groupe séjour de la commission tourisme a proposé les modifications ci-dessous, validées par le comité directeur.

Zone géographique pour les organisations des séjours ligue et comité départemental :

Au lieu de : en métropole,

Lire : **dans la zone de l'union européenne.**

Organisation d'un séjour hors département :

Au lieu de : autorisation des présidents de ligue et comité départemental concernés,

Lire : **obligation d'information** aux présidents de ligue et comité départemental concernés.

COMITÉ DES SAGES

Pour combler deux postes vacants au sein du comité des sages suite aux décès de Georges Mercier et Jacques Vicart, le comité directeur désigne Gérard Hamon et Pierre Roques.

Le comité des sages est désormais constitué des membres suivants : Marc Dobise et Jean-Michel Autier, tous deux présidents d'honneur, Pierre Wanner, Pierre Roques, Gérard Hamon.

PROJET DE LABEL GRAND VOYAGE

Le comité directeur décide de créer une bourse du jeune Voyageur International à vélo qui sera dotée de récompenses dont la forme et le montant seront décidés par le comité directeur fédéral, sur proposition d'un jury. Le nombre de bourses attribuées chaque année sera limité à deux au maximum. Seuls les dossiers retenus seront pris en compte et dotés du montant déterminé. Ce montant sera attribué à 50 %



Réunion des 6 et 7 novembre

avant le départ et la seconde moitié si le périple a été réalisé selon les prévisions. La proposition est de faire un test réel en 2010 sur un projet en cours et qui répond aux critères actuels du cahier des charges. Suite à cette expérience, le cahier des charges pourra évoluer vers une version plus élaborée.

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LES ÉDUCATEURS

Une décision concernant le certificat médical a été prise lors de la réunion du mois de juin. Suite à l'avis donné par la commission médicale, les membres du comité directeur apportent une légère modification à cette décision.

Les éducateurs (initiateur route et VTT de randonnée, moniteur route, VTT de randonnée et Tourisme à Vélo, instructeur) qui sont au contact du public pour des raisons d'encadrement devront se soumettre à l'examen médical type. Cette démarche sera indispensable au moment de l'attribution de la qualification et au moment de son renouvellement. Les animateurs clubs ne sont pas soumis à cette obligation.

ÉDITIONS

Trois résolutions concernant de nouvelles éditions sont prises par le comité directeur.

Résolution 1

Le comité directeur fédéral qui s'est réuni les 6 et 7 novembre 2009 a

- confirmé le principe d'une participation à l'édition des actes de la Conférence d'histoire du cycle qui s'est tenue en juin 2008 à Saint-Etienne ;
- précisé sa volonté que sa participation soit liée au fait que cette édition se fasse soit en français, soit en version bilingue.

Le fait que la conférence ait eu lieu en France d'une part, que les lecteurs intéressés n'achèteront guère une édition en langue anglaise d'autre part, renforce le comité dans sa décision.

Si le musée d'Art & d'industrie renonçait à une édition en langue française, la FFCT consacrerait le budget initialement prévu à cette édition.

Résolution 2

Celle-ci concerne un projet de recueil pratique et logistique sur Paris Pékin et Xi'an Pékin réalisé en interne. Il s'agit d'un travail de synthèse sur toute la préparation de Paris Pékin 2008. Le tirage en version simple sera fait en faible quantité et sur CD ROM, budget maximum : 2 000 euros.

Résolution 3

Il s'agit de l'édition d'un recueil sur l'histoire complète et générale de la FFCT réalisé par Raymond Henry.

- partie 1 : des débuts jusqu'à 1939, sortie prévue en 2010 pour Pâques à Brantes ;
- partie 2 : de 1940 à nos jours, édition en 2011 ou 2012.

Le tirage sera limité, destiné à l'archivage et à quelques spécialistes. Une version en CD ROM sera faite pour la diffusion.

Budget : 3 000 euros.

FINANCES FÉDÉRALES

Remboursement de frais

Le comité directeur décide de faire une avance permanente de frais aux membres du comité directeur qui le souhaiteraient ; elle sera bien entendu déductible des frais engagés.



Brevets et autres...

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

Pour les voyages itinérants, le brevet des parcs, les mer-montagne, les BCN-BPF

Suppression de l'envoi éventuel d'une carte postale (BPF-BCN) : le "cachet de la poste" ne fait plus foi. En cas d'impossibilité d'obtenir un tampon, possibilité de mettre une photo avec pancarte + vélo ou groupe avec tous les participants – attention : pas de carte collective mais une carte validée par participant dans les groupes – éventuellement monument très connu (ex Mont-Saint-Michel, Chambord etc. mais pas de photo systématique).

Pour les brevets fédéraux

Les distances théoriques devront néanmoins être les plus précises possible pour éviter toutes réclamations, sans pour autant être inférieure au kilométrage de bases et être supérieure de plus de 3%, excepté le 150 et le 250 km où le dépassement toléré peut atteindre 5%.

Afin de rendre ce brevet touristique, il est souhaitable que les lieux de contrôles soient associés à des lieux de contrôles de brevets non kilométriques tels que les BPF/BCN ou maison des Parcs Naturels.

Contrôle : Les contrôles seront apposés à l'aide d'un tampon humide portant le nom de la localité ou du lieu de contrôle exclusivement (les tampons club ne sont pas admis). Les lieux de ceux-ci, seront judicieusement sélectionnés et positionnés afin qu'ils obligent les participants à réaliser la distance totale du brevet et que les participants puissent recueillir leur preuve de passage à toute heure de la journée. Une photo prise avec l'ensemble des participants, sauf celui prenant la photo, peut également justifier le passage.

Les pointages nuit ne sont pas autorisés du fait des neutralisations nocturnes accordées.

Seules les cartes de route acquises auprès du siège fédéral seront homologuées.

Challenge de France : Tous les brevets inscrits au calendrier national *Où irons-nous* sont pris en compte pour le Challenge de France, tant au niveau de l'organisation – 10 points par club organisateur et par distance, que par les brevets homologués – 3 points par brevet homologué.

Pour les distances de 150, 250, 350, 500 et 1 000 km, la comptabilité des points est réalisée par le délégué national qui la transmettra au responsable du Challenge de France.

Challenge de France

Un club qui a obtenu *le challenge de France* définitivement (3 fois consécutives) ne pourra participer l'année suivante. Il pourra bien entendu à nouveau participer par la suite.

Voyage itinérant, séjours et challenge de France

Lors de la participation à un séjour, seules les personnes qui rempliront une carte de voyage itinérant seront comptabilisées pour le challenge de France.

Voyage itinérant, semaine fédérale et challenge de France

Il n'y aura plus de prise en compte de voyages itinérants sur les parcours de la semaine fédérale ou d'une concentration nationale pour le challenge car les participants à ces manifestations sont déjà comptabilisés dans le cadre de cette manifestation.



L'accueil des mineurs au sein d'un club

1 – L'accueil de base de jeunes au sein d'un club

Dans un club, un jeune mineur peut pratiquer le cyclotourisme en famille sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal et en leur présence.

Formalité administrative

Prise de la licence familiale avec un ou plusieurs enfants ou la licence jeune. L'enfant doit fournir la 1^{re} année au club un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

2 – Le Point d'Accueil Jeunes : le PAJ (inférieur ou égal à 8)

C'est un accueil structuré pour les jeunes qui implique l'accord du président du club. Celui-ci peut encadrer des mineurs sous sa responsabilité aidé d'un adulte expérimenté licencié ou d'un ou plusieurs animateurs (niveau 1 des éducateurs fédéraux FFCT).

S'il n'est pas présent physiquement, le président du club doit désigner nominativement 2 personnes (adultes expérimentés ou animateurs licenciés au club) pour accompagner le groupe de jeunes. L'encadrement de la pratique se déroulera sur des itinéraires peu fréquentés sur la route (véloroutes, voies vertes...), chemins faciles pour le VTT.

Le "PAJ" est un dispositif prévu dans l'unique but de favoriser le démarrage de l'accueil de jeunes au sein du club. Une incitation forte sera faite auprès de l'animateur pour se former au niveau initiateur à l'issue de la première année de fonctionnement afin d'accéder à la création d'une école de cyclotourisme.

Formalité administrative

Une déclaration d'existence au niveau du comité départemental FFCT.

L'enfant doit fournir chaque année au club une autorisation parentale et un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

Encadrement

Sur le terrain le groupe n'excédera pas 8 jeunes encadré par 2 personnes (animateurs club ou adultes expérimentés licenciés).

3 – L'école de cyclotourisme agréée

C'est une structure d'encadrement qualifiée pour les jeunes âgés de 8 à 18 ans avec la délivrance d'un n° d'agrément par la FFCT.

L'agrément fédéral est accordé pour une durée de 3 années.

Pour l'ouverture et l'animation de l'école de cyclotourisme, l'équipe d'encadrement comprend au minimum un initiateur route ou VTT (niveau 2 des éducateurs fédéraux FFCT). D'autres initiateurs, ainsi qu'un ou plusieurs animateurs, complètent l'équipe.

La responsabilité de l'école est confiée à l'initiateur ayant effectué la formation de la 5^e journée consacrée à l'organisation, l'animation d'une école de cyclotourisme et l'encadrement de mineurs.

Cet initiateur coordonne les activités des autres cadres et supervise la progression pédagogique.

Formalité administrative

Déposer un dossier auprès de la FFCT (commission nationale de formation) pour obtenir le n° d'agrément et bénéficier du tarif préférentiel et de la couverture assurance "école de cyclotourisme".

Le dossier d'agrément FFCT comprend :

- le formulaire d'agrément,
- la signature du président de club et de l'initiateur responsable,
- le projet pédagogique de l'école,
- la liste nominative des cadres fédéraux formés et l'année d'obtention du diplôme.



L'accueil des mineurs au sein d'un club

L'enfant inscrit à l'école doit fournir chaque année au club une autorisation parentale et un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

Suivi de l'activité

Un compte rendu annuel d'activités sera adressé au délégué régional "jeunes".

Encadrement

Sur le terrain le groupe n'excédera pas 12 jeunes encadrés par 2 cadres fédéraux (moniteur, initiateur, animateur, aidé exceptionnellement d'adultes expérimentés licenciés au club).

Rappel

- L'obligation sera faite à un initiateur de se former moniteur au cours des 3 premières années de fonctionnement pour renouveler l'agrément de l'école de cyclotourisme.
- Le diplôme de moniteur fédéral peut être acquis en stage ou par VAE (validation des acquis de l'expérience) à l'issue des 3 ans compte tenu de l'expérience acquise sur le terrain.
- L'initiateur peut ouvrir, faire fonctionner, animer et encadrer une école sur la fin journée ou la journée. Il peut accompagner les jeunes de son club sur une journée ou un week-end dans le cadre d'une organisation officielle et se placer sous la responsabilité de la structure organisatrice (critérium régional, concours d'éducation routière, regroupement régional d'écoles cyclos...).

Il n'entre pas dans les prérogatives de l'initiateur de diriger un séjour agréé de son club ou regroupant des jeunes de divers clubs ou écoles, d'avoir la responsabilité d'un regroupement de jeunes de niveau départemental, régional ou national. Ce niveau d'encadrement est réservé au moniteur fédéral. (Niveau 3 des éducateurs fédéraux FFCT).

Texte validé par le comité directeur fédéral lors de sa réunion des 6 et 7 novembre 2009



Informations

CNDS : seuil officiel pour les subventions

Une question, une réponse à propos de l'attribution des subventions CNDS : existe-t-il un seuil officiel pour les subventions CNDS ?

La réponse est oui. Dans une réponse à une question parlementaire, la Ministre de la Santé et des Sports a rappelé que depuis 2008, il a été décidé de rationaliser l'attribution des subventions du Centre National pour le Développement du Sport, en évitant l'émiettement des moyens. Le but est simple : cela permet de s'assurer de l'impact réel de ces subventions sur le développement de la pratique sportive et de réduire les coûts de gestion.

La Ministre a affirmé qu'il semblait assez déraisonnable qu'un établissement public national soit conduit à gérer de l'ordre de 49 000 subventions annuellement et à s'assurer de leur effet sur le développement de la pratique sportive. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de relever de manière progressive le montant minimal des subventions accordées sur la part territoriale en finançant de manière prioritaire les associations présentant un projet structurant pour la discipline et/ou le territoire (ligues, comités, groupements d'employeurs, clubs au titre d'actions coordonnées, etc).

Aujourd'hui le montant minimum est de 600 euros pour la part territoriale du CNDS et devrait être de 750 euros en 2011. Le but est de s'appuyer sur des associations "têtes de réseau" et non pas d'exclure les petites associations. L'action de ces dernières est indispensable au maillage territorial.

Opération "abonnement à la revue Cyclotourisme"

Il s'agit de donner la possibilité à chaque licencié d'offrir à un(e) ou plusieurs ami(e)s un abonnement d'un an à la revue. Cette possibilité a été présentée dans la lettre @infos n°4, dans laquelle il est expliqué que chaque licencié peut offrir un ou plusieurs abonnements annuels à la revue au prix de 25 euros.

1 – En cliquant sur un lien on peut télécharger le bon de commande qui doit être rempli avec les coordonnées du bénéficiaire et renvoyé à la fédération avec un chèque de 25 euros par bulletin.

2 – La fédération traitera ces commandes comme les autres.

Cette opération, calquée sur l'offre faite par les structures (page 11 de la revue d'octobre), est ponctuelle pour les fêtes de fin d'année. Les résultats seront ensuite analysés.

On élargit ainsi la population des personnes qui offrent. Nous espérons gagner des abonnements et peut-être des licences puisque le "cadeau" peut être fait à des non licenciés.

Information des adhérents avant le choix de la formule d'assurance

L'imprimé à renseigner et à signer qui était prévu uniquement pour tous les souscripteurs de la formule Mini Braquet sera supprimé fin 2009.

En 2010 un nouveau document a pour objectif de mettre à l'abri les clubs optant pour le contrat fédéral et la fédération de toutes réclamations liées à un défaut d'information. Il est à renseigner et à signer pour toute demande de licence, quelque soit la formule choisie, par chaque adhérent de club (à conserver au niveau du club) ou pour les membres individuels (MI) qui s'affilient par voie postale (à conserver par le siège). L'information sur les assurances est à effectuer par les responsables de club et le siège fédéral. Le document à signer sera joint au dossier d'affiliation.

Pour les MI s'affilient par Internet, un champ de la prise de la licence permettra la validation du choix de la formule de licence. Une case à cocher "Je reconnais avoir été informé des options d'assurance proposées par la fédération et souscris mon option d'assurance en toute connaissance" fera apparaître la pièce jointe "info adhérents" indiquant les conditions liées aux différentes formules d'assurance.



Nouveau plan de formation

RAPPEL

La version finale du nouveau plan de formation a été validée par le comité directeur lors de sa réunion de juin 2009.

Dès le 1^{er} septembre 2009, il a été mis en place aux niveaux national et régional.

Rappelons les objectifs recherchés :

- une durée plus courte,
- une formation adaptée à chaque cas,
- dire les mêmes choses mais autrement,
- donner du dynamisme à l'action de formation,
- inciter les clubs à avoir un animateur pour un meilleur accueil.

Le point de départ de toute formation est l'animateur club : durée deux jours.

L'initiateur a la possibilité d'ouvrir une école de cyclotourisme. La durée de cette formation est de deux jours plus une journée de spécialisation.

Le tronc commun pour les moniteurs disparaît, ceux-ci entrent directement dans leur spécialisation.

Pour l'instructeur rien n'est changé.

Une documentation plus détaillée est disponible auprès du service formation du siège fédéral :

Tél. : 01 56 20 88 88 – Courriel : s.meftah@ffct.org

Le plan de formation est également disponible sur le site www.ffct.org



Responsables : Dominique Lamouller, Marie-Claude Jonac

N° ISSN : 1634-5290

Diffusion :

membres du comité directeur, membres des commissions nationales et conseils disciplinaire,
présidents de ligues, présidents de comités départementaux,
présidents de clubs, centre national de cyclotourisme "Les 4 vents",
représentants départementaux élus des membres individuels,
présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.